

Québec, le 6 octobre 2006

Nouvelle instruction de facturation pour un médicament magistral

Dans son [communiqué 016 du 16 mai dernier](#), la Régie vous dressait un état de situation de la progression des travaux concernant la modernisation des normes de télécommunication pour la communication interactive avec les pharmaciens. Selon la planification qui sera déterminée par votre développeur de logiciel, celui-ci devrait installer, d'ici le 31 décembre 2006, une nouvelle version de votre logiciel de facturation. Cette nouvelle version permettra de prendre en charge une amélioration souhaitée par les pharmaciens concernant la facturation et la validation du contenu des magistrales.

En effet, nous profitons des modifications aux normes de télécommunication pour introduire de nouvelles instructions de facturation pour un médicament magistral. Ainsi, lorsque votre nouvelle application sera installée, vous devrez transmettre toutes les composantes du médicament magistral aux fins de paiement. Il vous sera possible de transmettre jusqu'à dix produits. Les éléments d'information requis pour un médicament magistral seront :

- le code de service correspondant au type de mélange dispensé;
 - exécution ou renouvellement d'une ordonnance pour un médicament magistral constitué d'un mélange de substances liquides à l'exception des préparations ophtalmiquesL
 - exécution ou renouvellement d'une ordonnance pour un médicament magistral.....M
- le type de service correspondant à la préparation de la magistrale;
 - préparation à effet systémique fabriquée à partir de formes orales de médicaments déjà inscrits à la Liste de médicaments et qui renferme :
 - une seule substance active ou A
 - un mélange de solution orale de didanosine et de suspension de magnésium (hydroxyde de) / aluminium (hydroxyde d') A
 - préparation d'un rince-bouche résultant du mélange
 - de deux ou plusieurs des médicaments suivants sous forme non injectable : diphenhydramine (chlorhydrate de), érythromycine, hydroxyzine, kétoconazole, lidocaïne, magnésium (hydroxyde de) / aluminium (hydroxyde d'), nystatine, sucralfate, tétracycline et un corticostéroïde, en association, le cas échéant, avec un ou plusieurs véhicules, solvants ou adjuvants ou..... B
 - d'une forme orale d'acide tranexamique avec un ou plusieurs véhicules, solvants ou adjuvants..... B

- préparation pour usage topique constituée du mélange d'un médicament inscrit à la classe 84:00 « Peau et muqueuses » de la Liste de médicaments, et d'un ou plusieurs produits pour médicament magistral suivants : acide salicylique, soufre et goudron en association, le cas échéant, avec un ou plusieurs véhicules, solvants ou adjuvants C
- préparation pour usage topique d'un ou plusieurs des produits suivants : acide salicylique, érythromycine, soufre, goudron et hydrocortisone dans une base de crème, d'éthanol, d'onguent, d'huile ou de lotion, à l'exception d'une préparation à base d'hydrocortisone seule dont la concentration est inférieure à 1 % D
- préparation ophtalmique renfermant de l'amikacine, de la céfazoline, de la mitomycine, de la vancomycine ou; E
 - de la gentamicine ou de la tobramycine dans des concentrations de 3 mg/mL et plus E
- solution ou suspension orale d'acide folique, de méthadone, de phytonadione ou de vancomycine F
- une des préparations suivantes :
 - préparation topique de moutarde azotée (chlorhydrate de méchloréthamine) G
 - préparation pour usage rectal à base de sucralfate G
 - préparation topique renfermant du trinitrate de glycéryle, de la nifédipine ou du diltiazem G
- Tous les DINs qui composent le médicament magistral;
- Pour chaque produit utilisé :
 - la source d'approvisionnement s'il y a lieu;
 - le format d'acquisition;
 - la quantité de la composante utilisée;
 - le coût de la composante.
- Pour les autres renseignements à transmettre sur la demande de paiement, se référer au *Manuel des pharmaciens*, onglet « Communication Interactive », point 2.3.2.

De nouvelles validations seront mises en place afin d'éviter des erreurs de facturation. Ainsi, les codes d'erreurs suivants seront générés pour les situations suivantes :

Situations	Codes et libelle du message	Mesures
Le médicament magistral est transmis avec un seul DIN	80 : code de service incompatible pour le nombre de DINs réclamés	Vérifier le service rendu, s'il s'agit d'un médicament magistral, soumettre toutes les composantes du médicament magistral
Le médicament magistral est transmis avec un ingrédient non permis pour ce type de magistrale	81 : médicament magistral non assuré	Vérifier les médicaments transmis selon le type de médicament magistral facturé
Le médicament magistral est transmis avec deux DINs identiques	82 : Din ***** déjà transmis sur la même demande de paiement	Vérifier les composantes du médicament magistral

Le Centre de support aux pharmaciens demeure disponible pour répondre à toute question relative à ce communiqué.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation - Pharmacie